Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260401-20260511-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 01 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, ONIMUS Rémy, GUILLET Isabelle, GARCON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, VIDUS Jean-Michel, QUENARDEL François, HAENTJENS Vincent, HERRAULT Pascal, BARBIN Françoise, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JAGUT Nolwenn

2026.05.11 Convention d'échange de modulaires avec Questembert Communauté

Suite à un sinistre en février 2024 avec un camion de collecte de déchets (verre) de Questembert Communauté lors d'une manœuvre sur la commune de Pluherlin, un conteneur de chantier (type bungalow de 12m²) a été endommagé. Ce conteneur appartient à la commune de Pluherlin (dans le cadre de travaux lancés par la commune, conteneur affecté en base de vie de chantier).

Devant l'urgence de la situation, la commune avait besoin d'un autre conteneur en remplacement, dans l'attente de la commande d'un conteneur neuf, dans le cadre des garanties assurances engagées avec Questembert Communauté (résultat d'une expertise déclarant le conteneur hors service, réparations onéreuses par rapport à sa valeur à neuf).

Après échange entre les services de la commune de Pluherlin et les services de Questembert communauté, à l'époque, Questembert Communauté a fait le prêt d'un bungalow (de 8m²) lui appartenant et les services de Questembert Communauté ont récupéré le conteneur endommagé (12m²) pour une utilisation en interne (de manière à le remettre en état pour une réutilisation au sein des services techniques communautaires en seconde main).

Depuis, la situation est restée inchangée et la commune demande de la conserver, par une régularisation administrative entre les deux collectivités.

C'est pourquoi, afin de régulariser l'inventaire des biens des deux collectivités, il est utile de prévoir un transfert de propriété à titre gratuit par échange relatif à ces deux conteneurs entre Questembert communauté et la commune de Pluherlin.

Vu l'instruction budgétaire et comptable en vigueur (notamment référentiel M57 ou applicable à l'EPCI) ;

Vu l'achat d'un bungalow modulaire pour base de vie par la commune de Pluherlin en février 2024, lui-même endommagé par les services de la communauté de communes, Questembert communauté,

Considérant que la Communauté de communes est également propriétaire d'un bien mobilier de type bungalow modulaire (conteneur de 8m²), qui a fait l'objet d'un prêt à la commune de Pluherlin ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260401-20260511-DE

Considérant la demande de la Commune de Pluherlin, souhaitant affecter ce bien à un usage d'intérêt communal (conteneur de 8m²),

Considérant que l'ancien bien (conteneur de 12m²) de la commune de Pluherlin est transféré par échange à Questembert communauté ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert en pleine propriété, à titre gratuit, au profit de Questembert Communauté, du bien mobilier suivant :
  - Nature : Bungalow modulaire / conteneur 12 m²
  - Destination initiale : Base de vie de chantier
  - Année d'acquisition : 2024
  - Référence d'inventaire : 2024.0.763
  - Valeur nette comptable en février 2024 : 7 720.80€ TTC
  - Valeur après vétusté assurantielle : 6 948.72€ TTC.
- **APPROUVE** le transfert en pleine propriété, à titre gratuit, au profit de la Commune de Pluherlin, du bien mobilier suivant :
  - Nature : Bungalow modulaire / conteneur 8m²
  - Destination initiale : Base de vie de chantier
  - Année d'acquisition : 2007
  - Référence d'inventaire : 30 2007 – n° de série 071539
  - Valeur nette comptable ou valeur initiale : 4 598,62 € TTC amorti au 31/12/2012.
  - Valeur vénale estimée : 150€
- **PRECISE** que :
  - Les biens font l'objet d'un échange réciproque entre les deux collectivités pour un usage de leur propre compétence ;
  - Le transfert est justifié par un intérêt public local ;
  - Les biens sont cédés dans l'état où ils se trouvent ;
  - Les modalités de transport et installation ont été réalisées et prises en charge par les deux collectivités pour les parties les concernant ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de transfert correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **PREVOIT** la sortie du bien de l'actif communautaire et la réalisation des écritures comptables correspondantes conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Nolwenn JAGUT
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.04.03 11:15:37 +02'00'